

ASSEMBLÉE NATIONALE
Trente-quatrième Législature, première session

1990, chapitre 3
LOI N° 1 SUR LES CRÉDITS, 1990-1991

Projet de loi 45

présenté par M. Gérard D. Levesque, ministre des Finances

Présenté le 29 mars 1990

Principe adopté le 29 mars 1990

Adopté le 29 mars 1990

Sanctionné le 29 mars 1990

Entrée en vigueur: le 29 mars 1990

Loi modifiée: Aucune



CHAPITRE 3

Loi n° 1 sur les crédits, 1990-1991

[Sanctionnée le 29 mars 1990]

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

7 238 416
975,00 \$
pour
1990-1991

1. Le gouvernement est autorisé à prendre sur le fonds consolidé du revenu une somme maximale de 7 238 416 975,00 \$ pour le paiement d'une partie du budget des dépenses du Québec présenté à l'Assemblée nationale pour l'année financière 1990-1991, auxquelles il n'a pas été autrement pourvu.

Cette somme se partage selon les montants apparaissant en annexe en regard de chacun des différents programmes qui y sont énumérés, lesquels sont constitués comme suit:

1° 6 619 655 925,00 \$ représentant 3/12 des crédits à voter pour chacun des programmes apparaissant au budget des dépenses du gouvernement pour cette année financière;

2° 75 599 900,00 \$ représentant 3/12 additionnel des crédits à voter pour le programme 3 «Évaluation foncière» du ministère des Affaires municipales;

3° 3 235 150,00 \$ représentant 2/12 additionnel des crédits à voter pour le programme 5 «Relations avec les municipalités» du ministère des Affaires municipales;

4° 32 317 025,00 \$ représentant 3/12 additionnel des crédits à voter pour le programme 2 «Financement agricole» du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

5° 41 758 800,00 \$ représentant 2/12 additionnel des crédits à voter pour le programme 3 «Enseignement privé» du ministère de l'Éducation;

6° 15 376 850,00 \$ représentant 1/12 additionnel des crédits à voter pour le programme 2 «Amélioration de la forêt» du ministère de l'Énergie et des Ressources;

7° 1 008 216,67 \$ représentant 2/12 additionnel des crédits à voter pour le programme 4 «Financement forestier» du ministère de l'Énergie et des Ressources;

8° 15 939 433,33 \$ représentant 2/12 additionnel des crédits à voter pour le programme 2 «Politiques et opérations financières» du ministère des Finances;

9° 84 681 650,00 \$ représentant 3/12 additionnel des crédits à voter pour le programme 4 «Fonds de suppléance» du ministère des Finances;

10° 26 399 566,67 \$ représentant 4/12 additionnel des crédits à voter pour le programme 3 «Soutien aux sociétés et organismes d'État» du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie;

11° 5 025 466,67 \$ représentant 1/12 additionnel des crédits à voter pour le programme 1 «Développement du loisir, des sports et du plein air» du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche;

12° 179 575 241,66 \$ représentant 1/12 additionnel des crédits à voter pour le programme 4 «Sécurité du revenu» du ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle;

13° 963 025,00 \$ représentant 1/12 additionnel des crédits à voter pour le programme 6 «Sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs criss» du ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle;

14° 29 297 950,00 \$ représentant 2/12 additionnel des crédits à voter pour le programme 7 «Adaptation et formation professionnelle de la main-d'oeuvre» du ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle;

15° 3 675 000,00 \$ représentant 7/12 additionnel des crédits à voter pour le programme 2 «Aide financière au revenu de travail» du ministère du Revenu;

1990

Loi n° 1 sur les crédits, 1990-1991

CHAP. 3

16° 12 596 975,00 \$ représentant 3/12 additionnel des crédits à voter pour le programme 2 «Soutien des organismes bénévoles» du ministère de la Santé et des Services sociaux;

17° 91 310 800,00 \$ représentant 3/12 additionnel des crédits à voter pour le programme 6 «Transport scolaire» du ministère des Transports.

Entrée en
vigueur

2. La présente loi entre en vigueur le 29 mars 1990.

ANNEXE

AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME 01

Politique, gestion interne et soutien	7 438 125,00
---------------------------------------	--------------

PROGRAMME 02

Développement des milieux culturels	30 155 750,00
-------------------------------------	---------------

PROGRAMME 03

Institutions nationales	5 242 925,00
-------------------------	--------------

PROGRAMME 04

Organismes-conseils et sociétés d'État	<u>20 022 050,00</u>
--	----------------------

62 858 850,00

1990

Loi n° 1 sur les crédits, 1990-1991

CHAP. 3

AFFAIRES INTERNATIONALES

PROGRAMME 01

Promotion et développement des affaires
internationales

26 621 050,00

26 621 050,00

AFFAIRES MUNICIPALES

PROGRAMME 01

Aménagement du territoire municipal	2 869 150,00
-------------------------------------	--------------

PROGRAMME 02

Aide et surveillance administratives et financières	10 391 650,00
---	---------------

PROGRAMME 03

Évaluation foncière	151 199 800,00
---------------------	----------------

PROGRAMME 04

Administration générale	3 962 400,00
-------------------------	--------------

PROGRAMME 05

Relations avec les municipalités	8 087 875,00
----------------------------------	--------------

PROGRAMME 06

Aide financière à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts	14 873 625,00
--	---------------

PROGRAMME 07

Aide financière à la Société d'aménagement de l'Outaouais et à la Société des établissements de plein air du Québec	819 825,00
---	------------

PROGRAMME 08

Société d'habitation du Québec	53 724 550,00
--------------------------------	---------------

PROGRAMME 09

Conciliation entre locataires et propriétaires	<u>3 993 625,00</u>
--	---------------------

249 922 500,00

1990

Loi n° 1 sur les crédits, 1990-1991

CHAP. 3

AGRICULTURE, PÊCHERIES ET
ALIMENTATION

PROGRAMME 01

Planification, recherche et enseignement 9 818 450,00

PROGRAMME 02

Financement agricole 64 634 050,00

PROGRAMME 03

Aide à la production agricole 26 336 800,00

PROGRAMME 04

Assurances agricoles 50 876 975,00

PROGRAMME 05

Commercialisation des produits agro-alimentaires 12 956 700,00

PROGRAMME 06

Régie des marchés agricoles du Québec 973 650,00

PROGRAMME 07

Gestion du territoire agricole 10 051 550,00

PROGRAMME 08

Gestion interne et soutien 9 757 900,00

PROGRAMME 09

Commission des courses de chevaux du Québec 3 142 875,00

PROGRAMME 10

Développement des pêches et de l'aquiculture 5 902 350,00

194 451 300,00

CHAP. 3	<i>Loi n° 1 sur les crédits, 1990-1991</i>	1990
APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES		
PROGRAMME 01		
Approvisionnementnements et services	12 758 825,00	
PROGRAMME 02		
Exécution des obligations des ministères et organismes envers la Société immobilière du Québec	<u>1 250 000,00</u>	
		14 008 825,00

1990

Loi n° 1 sur les crédits, 1990-1991

CHAP. 3

COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET
IMMIGRATION

PROGRAMME 01

Communautés culturelles et immigration 13 367 425,00

PROGRAMME 02

Conseil des Communautés culturelles et de
l'Immigration 237 275,00

13 604 700,00

CHAP. 3*Loi n° 1 sur les crédits, 1990-1991*

1990

COMMUNICATIONS**PROGRAMME 01**

Coordination et gestion interne 5 829 925,00

PROGRAMME 02

Médias et information 5 268 250,00

PROGRAMME 03

Technologie de l'information 1 319 675,00

PROGRAMME 04

Régie des télécommunications 455 850,00

PROGRAMME 05

Commission d'accès à l'information 668 275,00

PROGRAMME 06Société de radio-télévision du Québec 16 080 450,00

29 622 425,00

1990

Loi n° 1 sur les crédits, 1990-1991

CHAP. 3

CONSEIL DU TRÉSOR

PROGRAMME 01

Gestion budgétaire et politiques administratives

5 680 275,00

5 680 275,00

CHAP. 3*Loi n° 1 sur les crédits, 1990-1991*

1990

CONSEIL EXÉCUTIF**PROGRAMME 01**

Bureau du lieutenant-gouverneur	133 525,00
---------------------------------	------------

PROGRAMME 02

Services de soutien auprès du Premier ministre et du Conseil exécutif	6 390 000,00
--	--------------

PROGRAMME 03

Promotion des droits des femmes et famille	1 091 975,00
--	--------------

PROGRAMME 04

Affaires intergouvernementales canadiennes	3 029 400,00
--	--------------

PROGRAMME 05

Fonds de développement technologique	<u>15 003 150,00</u>
--------------------------------------	----------------------

25 648 050,00

1990

Loi n° 1 sur les crédits, 1990-1991

CHAP. 3

ÉDUCATION

PROGRAMME 01

Administration 26 064 925,00

PROGRAMME 02

Conseil supérieur de l'éducation 556 875,00

PROGRAMME 03

Enseignement privé 104 397 000,00

PROGRAMME 04

Enseignement primaire et secondaire public 1 225 623 325,00

PROGRAMME 05

Éducation populaire 3 286 775,00

1 359 928 900,00

ÉNERGIE ET RESSOURCES

PROGRAMME 01

Gestion de la forêt 32 018 425,00

PROGRAMME 02

Amélioration de la forêt 61 507 400,00

PROGRAMME 03

Développement de l'industrie forestière 912 100,00

PROGRAMME 04

Financement forestier 2 520 541,67

PROGRAMME 05

Direction 11 829 750,00

PROGRAMME 06

Connaissance géographique du territoire 3 462 925,00

PROGRAMME 07

Gestion des terres publiques 2 501 750,00

PROGRAMME 08

Régie du gaz naturel 469 500,00

PROGRAMME 09

Études, recherches et interventions concernant l'énergie 3 838 500,00

PROGRAMME 10

Gestion et développement de l'industrie minérale 23 218 675,00

142 279 566,67

1990

Loi n° 1 sur les crédits, 1990-1991

CHAP. 3

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET SCIENCE

PROGRAMME 01

Administration 11 575 675,00

PROGRAMME 02

Consultation 987 800,00

PROGRAMME 03

Aide financière aux étudiants 76 399 425,00

PROGRAMME 04

Science 4 909 300,00

PROGRAMME 05

Enseignement collégial 286 670 825,00

PROGRAMME 06

Enseignement universitaire 391 173 850,00

PROGRAMME 07

Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche 11 217 200,00

PROGRAMME 08

Organisation et réglementation des professions 808 850,00

783 742 925,00

CHAP. 3	<i>Loi n° 1 sur les crédits, 1990-1991</i>	1990
ENVIRONNEMENT		
PROGRAMME 01		
Gestion interne et soutien	9 664 875,00	
PROGRAMME 02		
Gestion des milieux environnementaux	25 039 275,00	
PROGRAMME 03		
Service de la dette du programme d'assainissement des eaux	82 100 500,00	
PROGRAMME 04		
Organismes-conseils	<u>832 575,00</u>	
		117 637 225,00

1990

Loi n° 1 sur les crédits, 1990-1991

CHAP. 3

FINANCES

PROGRAMME 01

Études des politiques économiques et fiscales 1 244 275,00

PROGRAMME 02

Politiques et opérations financières 39 848 583,33

PROGRAMME 03

Comptabilité gouvernementale 6 992 450,00

PROGRAMME 04

Fonds de suppléance 169 363 300,00

PROGRAMME 05

Gestion interne et soutien 3 712 350,00

PROGRAMME 06

L'inspecteur général des institutions financières 5 349 900,00

PROGRAMME 07

Contrôle, surveillance et développement du
commerce des valeurs mobilières 1 860 275,00

PROGRAMME 08

Statistiques, prévisions socio-économiques et
recherches d'ensemble 1 996 325,00

230 367 458,33

CHAP. 3	<i>Loi n° 1 sur les crédits, 1990-1991</i>	1990
INDUSTRIE, COMMERCE ET TECHNOLOGIE		
PROGRAMME 01		
	Soutien technique et professionnel au développement et à la croissance des secteurs manufacturiers, commerciaux et coopératifs	12 732 575,00
PROGRAMME 02		
	Soutien financier au développement et à la croissance des secteurs manufacturiers, commerciaux et coopératifs	56 336 850,00
PROGRAMME 03		
	Soutien aux sociétés et organismes d'État	46 199 241,67
PROGRAMME 04		
	Emploi étudiant	<u>1 295 600,00</u>
		116 564 266,67

1990

Loi n° 1 sur les crédits, 1990-1991

CHAP. 3

JUSTICE

PROGRAMME 01

Formulation de jugements 3 414 775,00

PROGRAMME 02

Soutien administratif à l'activité judiciaire 22 102 225,00

PROGRAMME 03

Protection des droits et libertés de la personne 2 821 575,00

PROGRAMME 04

Aide aux justiciables 21 272 350,00

PROGRAMME 05

Administration 26 426 450,00

PROGRAMME 07

Services juridiques du gouvernement 5 160 200,00

PROGRAMME 08

Affaires législatives 1 594 225,00

PROGRAMME 09

Affaires criminelles et pénales 6 751 725,00

PROGRAMME 10

Enregistrement officiel 4 731 775,00

PROGRAMME 11

Protection du consommateur 3 718 275,00

97 993 575,00

CHAP. 3*Loi n° 1 sur les crédits, 1990-1991*

1990

LOISIR, CHASSE ET PÊCHE

PROGRAMME 01

Développement du loisir, des sports et du plein air	20 101 866,67
---	---------------

PROGRAMME 02

Coordination en matière de ressources fauniques	3 583 250,00
---	--------------

PROGRAMME 03

Opérations régionales	22 785 200,00
-----------------------	---------------

PROGRAMME 04

Gestion interne et soutien	13 627 100,00
----------------------------	---------------

PROGRAMME 05

Régie de la sécurité dans les sports du Québec	<u>757 325,00</u>
--	-------------------

60 854 741,67

MAIN-D'OEUVRE, SÉCURITÉ DU REVENU ET
FORMATION PROFESSIONNELLE

PROGRAMME 01

Gestion et services aux clientèles	64 728 825,00
------------------------------------	---------------

PROGRAMME 02

Administration déléguée de programmes en sécurité du revenu	3 413 150,00
--	--------------

PROGRAMME 03

Direction et gestion de la Commission des affaires sociales	2 092 200,00
--	--------------

PROGRAMME 04

Sécurité du revenu	718 300 966,66
--------------------	----------------

PROGRAMME 05

Allocations de maternité	2 675 000,00
--------------------------	--------------

PROGRAMME 06

Sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	3 852 100,00
---	--------------

PROGRAMME 07

Adaptation et formation professionnelle de la main-d'oeuvre	73 244 875,00
--	---------------

PROGRAMME 08

Développement de l'emploi et intégration au marché du travail	<u>23 837 175,00</u>
--	----------------------

892 144 291,66

CHAP. 3 *Loi n° 1 sur les crédits, 1990-1991* 1990

OFFICE DE PLANIFICATION ET DE
DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC

PROGRAMME 01

Administration et concertation 4 722 000,00

PROGRAMME 02

Développement régional 8 259 775,00

PROGRAMME 03

Soutien régional à l'entreprise 4 470 900,00

17 452 675,00

1990

Loi n° 1 sur les crédits, 1990-1991

CHAP. 3

ORGANISMES RELEVANT DE LA MINISTRE
DÉLÉGUÉE À LA CONDITION FÉMININE

PROGRAMME 01

Conseil du statut de la femme 1 065 450,00

PROGRAMME 02

Office des services de garde à l'enfance 38 121 200,00

39 186 650,00

CHAP. 3*Loi n° 1 sur les crédits, 1990-1991*

1990

**ORGANISMES RELEVANT DU MINISTRE
DÉLÉGUÉ À L'ADMINISTRATION ET À LA
FONCTION PUBLIQUE****PROGRAMME 01**

Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	11 349 850,00
--	---------------

PROGRAMME 02

Commission de la fonction publique	590 125,00
------------------------------------	------------

PROGRAMME 03

Office des ressources humaines	5 970 550,00
--------------------------------	--------------

PROGRAMME 04

Contributions du gouvernement à titre d'employeur	<u>49 307 575,00</u>
--	----------------------

67 218 100,00

1990

Loi n° 1 sur les crédits, 1990-1991

CHAP. 3

ORGANISMES RELEVANT DU MINISTRE
RESPONSABLE DE L'APPLICATION DE LA
CHARTRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

PROGRAMME 01

Charte de la langue française

7 179 700,00

7 179 700,00

CHAP. 3	<i>Loi n° 1 sur les crédits, 1990-1991</i>	1990
	PERSONNES DÉSIGNÉES PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE	
	PROGRAMME 01	
	Le protecteur du citoyen	1 192 025,00
	PROGRAMME 02	
	Le vérificateur général	<u>3 532 500,00</u>
		4 724 525,00

1990

Loi n° 1 sur les crédits, 1990-1991

CHAP. 3

REVENU

PROGRAMME 01

Administration fiscale 66 955 100,00

PROGRAMME 02

Aide financière au revenu de travail 5 250 000,00

PROGRAMME 03

Contrôle des jeux de hasard et des courses 768 950,00

72 974 050,00

CHAP. 3*Loi n° 1 sur les crédits, 1990-1991*

1990

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX**PROGRAMME 01**

Services communautaires 134 922 400,00

PROGRAMME 02

Soutien des organismes bénévoles 25 193 950,00

PROGRAMME 03

Services des centres hospitaliers de courte durée 973 817 150,00

PROGRAMME 04

Services des centres de services sociaux 84 559 300,00

PROGRAMME 05

Services des centres de réadaptation 189 585 575,00

PROGRAMME 06Services des centres d'accueil d'hébergement et
des centres hospitaliers de soins de longue durée 291 443 350,00**PROGRAMME 07**

Coordination de la recherche 9 321 025,00

PROGRAMME 08

Direction et coordination régionale 63 629 300,00

PROGRAMME 09Office des personnes handicapées du Québec 13 461 225,00

1 785 933 275,00

1990

Loi n° 1 sur les crédits, 1990-1991

CHAP. 3

SÉCURITÉ PUBLIQUE

PROGRAMME 01

Recherche des causes et des circonstances des décès	1 689 625,00
---	--------------

PROGRAMME 02

Contrôle des permis d'alcool	1 254 700,00
------------------------------	--------------

PROGRAMME 03

Garde des détenus et réinsertion sociale des délinquants	39 337 375,00
--	---------------

PROGRAMME 04

Sécurité et prévention	8 532 800,00
------------------------	--------------

PROGRAMME 05

Normalisation et surveillance de l'exercice des fonctions de police	1 084 275,00
---	--------------

PROGRAMME 06

Sûreté du Québec	112 470 925,00
------------------	----------------

PROGRAMME 07

Administration	16 185 375,00
----------------	---------------

PROGRAMME 08

Sécurité civile	<u>1 814 225,00</u>
-----------------	---------------------

182 369 300,00

CHAP. 3	<i>Loi n° 1 sur les crédits, 1990-1991</i>		1990
TOURISME			
PROGRAMME 01			
Promotion et développement de l'industrie touristique		<u>22 174 400,00</u>	22 174 400,00

CHAP. 3

Loi n° 1 sur les crédits, 1990-1991

1990

TRAVAIL

PROGRAMME 01

Relations du travail 1 368 650,00

PROGRAMME 02

Aide financière à l'Institut de recherche et
d'information sur la rémunération 456 425,00

PROGRAMME 03

Services essentiels et droit d'association 1 118 875,00

PROGRAMME 04

Direction et gestion interne 5 421 625,00

PROGRAMME 05

Qualification professionnelle des entrepreneurs
en construction 1 773 750,00

PROGRAMME 06

Sécurité dans les bâtiments et dans les lieux
publics 4 998 625,00

PROGRAMME 07

Aide financière à la Commission de la santé et de
la sécurité du travail 3 259 275,0018 397 225,00

7 238 416 975,00